

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

### **Etaient présents :**

Bernard ENAULT, Maire

Eric BURNEL, Christian CHARDON, Sarah HEYVANG, Jacky RIVIÈRE, adjoints au Maire, Michel DUTRIEZ, Catherine JACQUART, Yvette GARDIE, Bruno NAPOLI, Christophe BESNIER, Mireille COUÉ, Sandrine MARNEUX, Marianne MASSELIN, Vincent AUVRAY, Claire DELEU, Edouard PERLY conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Etaient absents excusés :**

Madame Sylvie BLANCHER, donne pouvoir à Madame Sarah HEYVANG

Monsieur Eric TROTIN, donne pouvoir à Monsieur Christian CHARDON

Madame Laure LANGEARD, donne pouvoir à Monsieur Bernard ENAULT

### Nombres de Conseillers :

Exercice	19
Présents	16
Votants	19 (dont 3 pouvoirs)

### Ordre du jour

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
  - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2023
  
  - 1. Compte Financier Unique 2022
  - 2. Affectation du résultat
  - 3. Taux d'imposition
  - 4. Budget primitif 2023
  - 5. Subventions 2023
  - 6. Budget primitif annexe 2023 « Lotissement rue des Daims »
- Questions et informations diverses

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marianne MASSELIN est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal du 14 mars 2023

Adopté à l'unanimité

## 885 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Monsieur ENAULT donne la parole à Madame DESCELLIERS-HUE, Conseillère aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable Val et Littoral, qui présente les résultats du compte financier unique du budget principal

### SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.620.396,81 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2.032.859,39 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 412.462,58 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	212.647,69 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	231.832,39 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 19.184,70 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2022 : + 431.647,28 €</b>	

Monsieur ENAULT quitte momentanément la séance et confie la présidence de l'assemblée à Madame HEYVANG, adjointe au maire pour le vote.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le conseil municipal

- **ADOPTE** le compte financier unique 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## 886 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG.

Elle explique que considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des résultats.

	Résultat antérieur 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultats cumulés
INVESTISSEMENT	- 115.804,72	- 280	+ 19.184,70	- 96.900,02
FONCTIONNEMENT	+733.019,87	-99.684,72	+ 412.462,58	+1.045.797,73
TOTAL	+617.215,15	-99.964,72	+ 431.647,28	+948.897,71

SOLDE des Restes à Réaliser au 31 décembre 2022 :

Fonctionnement Dépenses : 0 €

Fonctionnement Recettes : 0 €

Investissement Dépenses : **44.000 €**

Investissement Recettes : +43.720€

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Affectation du résultat de fonctionnement 2022	1.045.797,73
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	96.900,02
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<b>TOTAL à affecter au compte 1068 du BP 2022 :</b>	<b>96.900,02</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** d'affecter le résultat tel qu'il est présenté ci-dessus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**887 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjoint au maire, chargé des finances qui propose de reconduire les mêmes taux que 2022, soit :

Taxe foncière (bâti)	45,13%
Taxe foncière (non bâti)	40,15 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,76 %

Madame DESCELLIERS-HUE, intervient afin de prévenir le conseil que les bases augmenteront de 9,3%. Cette augmentation est un choix de l'Etat et non de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- **DECIDE** de reconduire les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	45,13%
Taxe foncière (non bâti)	40,15 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,76 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**888 – BUDGET PRIMITIF 2023**

Arrivée de Madame Laure LANGEARD à 19h22

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjoint au maire chargé des finances qui expose le projet du budget principal 2023 :

Fonctionnement	DEPENSES	2.966.012,71€
	RECETTES	2.966.012,71€

Investissement

DEPENSES 928.200,02€

RECETTES 928.200,02€

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADOPTE** le budget primitif 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<b>889 – SUBVENTIONS 2023</b>
-------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARDON, adjoint au maire chargé de la communication qui propose les subventions suivantes :

ADMR	650
AMICALE LAIQUE DE BARON	1200
AMICALE DON DU SANG BRETTEVILLE/ODON	200
ANCIENS COMBATTANTS	500
ARCHERS DE L'ODON	350
ASLFE	980
ASOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE Verson	400
ASSO 1066 SPORTS JEUX NORMANDS	100
CIFAC	100
CLUB DU SOURIRE	1200
CULTURE ET PARTAGE	500
EVI DANSE	1500
FDL (FOND DE LOGEMENT)	410
FONTAINE DES MUSES	4000
FOULÉES DE FONTAINE	450
INTER ODON FOOTBALL CLUB	2000
JEUX EN FÊTE	1200
JUDO CLUB FAYACAIN	1500
KARATÉ CLUB	300
GYM VOLONTAIRE	1200
LE MONDE DE LORIS	300
MFR MALTOT	100
MFR VIMOUTIERS	100
ODON COTE 112	1000
PARENTS D'ELEVES	900
PREVENTION ROUTIERE	140
RANDONNEURS	500
TENNIS CLUB	1500
TENNIS DE TABLE	1000
VOYAGES PROJETS ECOLES	5200
RESERVE	5420
TOTAL	35000

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADOPTE** le versement des subventions citées ci-dessus par :

15 voix POUR

4 conseillers(ères) n'ont pas pris part au vote car ils(elles) font partie d'une ou des associations

**890 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RUE DES DAIMS »**

Monsieur ENAULT donne la parole à Madame DESCELLIERS-HUE, Conseillère aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable Val et Littoral, qui présente les résultats du compte financier unique 2022 du budget annexe « Lotissement rue des Daims »

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.548.534,25 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.855.774,73 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+307.240,48€</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	293.780,96 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	240.565,35 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>- 53.215,61 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021 :</b>	<b>+ 254.024,87 €</b>

Monsieur ENAULT quitte momentanément la séance et confie la présidence de l'assemblée à Madame HEYVANG, adjointe au maire pour le vote.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe « Lotissement rue des Daims » présenté par Madame DESCELLIERS-HUE, Conseillère aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable Val et Littoral

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**891 – BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RUE DES DAIMS »**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjoint au maire chargé des finances qui expose le projet du budget annexe 2023 :

Fonctionnement	DEPENSES	130.000€
	RECETTES	130.000€
Investissement	DEPENSES	131.000€
	RECETTES	131.000€

Après en avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADOPTE** le budget primitif 2023 pour le budget annexe « Lotissement rue des Daims »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1. Madame JACQUART informe le conseil que les panneaux d'affichage municipaux ne sont pas régulièrement mis à jour. Il faudrait remédier à cela

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 56.

Le Maire  
Bernard ENAULT

La secrétaire de séance  
Marianne MASSELIN